

En 2010 l'écrivain Olivier Charneux dans *le Prix de la joie* racontera ses terribles 28 jours passés à la prison d'Aix-en-Provence à 50 ans à l'été 1963 avec amende de 5 000 francs, pour *actes impudiques et contre-nature sur mineurs de moins de 21 ans* en vertu de la loi de Vichy de 1942 reconduite en 1945, ils mettront de fait fin à sa carrière de chanteur

12 juillet 1963 : à Aix-en-Provence, Charles **Trenet** (1913-2001), 50 ans, déjeune à la terrasse d'un restaurant où il a ses habitudes ; soudain une altercation éclate avec un jeune homme et quelques heures plus tard, et Charles Trenet est arrêté et jeté en prison; il est accusé d'*actes impudiques et contre-nature sur mineurs de moins de 21 ans* en vertu de la loi de Vichy de 1942, reconduite en 1945 ; il séjourne alors dans sa propriété *Le domaine des Esprits* près d'Aix en Provence, il restera *28 jours en préventive*, il est enfermé avec deux codétenus, il a choisi le lit du haut 250 prévenus présents à la promenade pratiquent à son égard la dérision et l'insulte (le traiter de "vieux pervers") ; le 10 août il a droit à la liberté provisoire ; en janvier 1964 le procès se tiendra à huis clos, il sera condamné à *un an de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende*, mais en appel en juin 1964 il obtiendra un non-lieu et sera blanchi par la justice, il sera toutefois condamné à *5 000 francs d'amende* ; son ex-cuisinier, chauffeur et secrétaire qui l'accuse de l'avoir contraint à recruter de jeunes personnes, pour des "parties fines", est également incarcéré ; en 2020 dans *le Prix de la Joie*, Olivier **Charneux** s'attardera sur cette terrible affaire, on a parlé de "ballets bleus" par analogie avec les "ballets roses" qui avaient conduit le président de l'Assemblée nationale **André le Troquer** à une condamnation en 1959 à l'âge de 73 ans, Charles Trenet avait déjà connu des moments difficiles, lorsqu'il avait dix-huit ans il avait connu *6 jours de prison* à Perpignan pour outrage public à la pudeur ainsi qu'un ami de 27 ans, pour s'être exhibés nus derrière des draps pendant la nuit et s'être embrassés, puis il avait été retenu *plusieurs jours à la prison* d'Ellis Island en arrivant aux USA en 1948 à la suite d'une dénonciation pour ce qui lui était arrivé 17 ans plus tôt à Perpignan, en 1963 il a pour défenseur l'avocat Me Max **Juvenal**, avocat connu à Aix-en-Provence, homme politique, ancien résistant, sorti de prison il fera quelques tentatives de retourner sur la scène mais il fera ses adieux en 1979, il lui faudra attendre la loi de dépenalisation de 1982 pour être réhabilité ; *plus tard un chauffeur de bus de la ligne Marseille-Allauch se targuera auprès de Gérard Goyet, ancien du GLH de Marseille, de l'avoir dénoncé parce qu'il l'avait vu embrasser un jeune homme dans son bus...*

2 juin 1964 : à Aix-en-Provence, la *cour d'appel* reconnaît que les accusations portées contre Charles **Trenet** sont en partie fausses et instrumentalisées par vengeance, elle **réduit sa condamnation** à 5 000 francs d'amende (il avait été condamné en première instance à un an de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende)

19 février 2001 : **décès de Charles Trenet** (1913-2001), à 7 ans après le divorce de ses parents il souffre d'être pensionnaire, il souffre de la typhoïde et sa mère le ramène à la maison où il joue du piano sans arrêt, il apprend la musique à l'oreille ; à Perpignan il rencontre Albert Bausil, 50 ans, poète, comédien, directeur de journal, qui devient son Pygmalion, expose ses premières toiles, lui ouvre sa bibliothèque et lui fait découvrir la musique et les poètes ; à 15 ans il fuit l'autorité paternelle qui lui reproche "ses mauvaises fréquentations", il partage alors l'appartement d'Albert, ce qui entraîne des commentaires malveillants ; Albert convainc Lucien Trenet de laisser son fils voler de ses propres ailes à l'*Ecole des Arts décoratifs de Paris*, Charles profite de la pension paternelle pour prendre sa liberté, en 1930 il est assistant aux *studios Pathé* de Joinville, il raconte ses amours multiples à Bausil qui continue à l'aider financièrement, sa vie sexuelle débridée lui attire des ennuis ; en été 1931 Charles est vu avec son ami Max nus s'étreignant dans les jardins du Casino de Vernet, près de Perpignan, ils sont dénoncés et condamnés à 3 jours de prison pour "attentat à la pudeur" ; Charles s'introduit dans les milieux homosexuels de la capitale, ses premiers poèmes défiés à Montherlant sont publiés par Paul Léautaud, à 18 ans il fréquente quotidiennement Max Jacob qui lui conseille de ne pas publier ses poèmes mais de chanter, Jean Cocteau va le convaincre de les mettre en musique, ses premières compositions sont très influencées par Mireille ; il rencontre le pianiste suisse Johnny Hess qui partage les mêmes passions ; il sont engagés par Henri Varna au

Palace, ils se produisent au *Fiacre*, rue ND de Lorette, qui restera un rendez-vous des homosexuels jusque dans les années 1950 ; en 1936 Maurice Chevalier interprète *Y'a d'la joie* au Casino de Paris et incite Charles à chanter sur scène, le compositeur Wall-Berg l'écoute et orchestre ses chansons, il fait ses débuts à Marseille ; Cocteau le compare à Villon, Rimbaud, Verlaine, Apollinaire dans le journal *Ce Soir*, il triomphe à l'ABC et obtient le grand prix du disque avec *Boum* ; en 1938 il a les moyens de se faire construire une maison hollywoodienne ; il chante après la défaite, il parvient à se faire démobiliser, mais l'ordre moral surgit avec Vichy, les collaborateurs le jugent trop zizou et ses chansons décadentes; en 1943 il refuse une tournée en Allemagne avec Edith Piaf ; il chante pour distraire les prisonniers, à la Libération il est condamné à 18 mois d'interdiction de travail ; la France le boude, il se rend en 1946 aux USA puis retrouve son public *salle Pleyel* ; en 1948 au cours d'un voyage aux USA il a un rapport sexuel avec son secrétaire, dénoncé par les passagers, il est détenu à Ellis-Island pendant un mois "soupçonné" d'être homosexuel ; à partir de 1950 ses chansons font la nique à la censure, les homosexuels comprennent leur sens érotique ; il fera ses adieux à l'*Olympia* en 1955 ; le *fou chantant* est l'auteur de près de mille chansons, *La Mer*, *Y'a de la joie*, *l'Ame des poètes*, *Douce France* ont été parmi ses plus grand succès, ou encore *Je chante*, *La Romance de Paris*, *le Soleil et la Lune*, *Fleur bleue*, *Le Jardin extraordinaire*, *Que reste-t-il de nos amours ? Boum !*, *Route nationale 7*, *l'Abbé à l'harmonium* ("Qu'il pédalait bien l'abbé"), etc. ; il a joué dans une quinzaine de films ; le journaliste Pierre Bénichou fait sa nécrologie, ce "personnage politiquement et sexuellement incorrect (qui) a servi de lien entre trois générations réputées irréconciliables" ; Serge Hureau parle de sa tristesse joyeuse, porte ouverte sur une France pesante, qui l'étouffa et fit de lui un personnage à la fois attachant et détestable, prisonnier de son éducation religieuse, de ses folies catalanes il a gardé le culte de la jeunesse éternelle, petit provincial monté à Paris il a courtisé avant-guerre Max Jacob et Jean Cocteau, *Papa pique et maman coud* révèle le drame d'un jeune homme poursuivi par sa mère jusque dans sa nuit de noces, ses chansons si simples d'apparence deviennent le livre ouvert des souffrances du petit pensionnaire, il décrit la perte inéluctable de la jeunesse dans *Au bal de la nuit* et les massacres de l'enfance dans *Les Petits punis* ; en 2010 l'écrivain Olivier Charneux dans *le Prix de la joie* racontera ses terribles *28 jours passés à la prison d'Aix-en-Provence à 50 ans à l'été 1963* avec *amende* de 5 000 francs, pour *actes impudiques et contre-nature sur mineurs de moins de 21 ans* en vertu de la loi de Vichy de 1942 reconduite en 1945, ils mettront de fait fin à sa carrière de chanteur ; il meurt à 87 ans, Georges El Assidi, son fils spirituel depuis 20 ans est son héritier